



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Developpement des regions

Question écrite n° 9475

Texte de la question

M Henri Bayard appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur la demande d'extension des zones agricoles defavorisees deposee par la France aupres de la CEE Ce dossier concerne un certain nombre de communes du departement de la Loire. Il lui demande de bien vouloir lui preciser quelles sont ces communes ou partie de communes et dans quel delai une decision est susceptible d'etre prise par la CEE sur ce dossier.

Texte de la réponse

Reponse. - Le conseil des ministres a approuve le 23 octobre 1989 la demande d'extension des zones agricoles defavorisees deposee par le Gouvernement francais, soit douze communes (dont huit en partie) pour le departement de la Loire. Cette mesure a ete appliquee apres parution au Journal officiel de la Republique francaise de l'arrete national interministeriel correspondant (reference arrete du 19 janvier 1990, JO du 25 janvier 1990). Compte tenu des delais impartis, le versement des aides publiques decoulant de ces classements a ete effectif a compter de l'hivernage 1989-1990.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9475

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 678